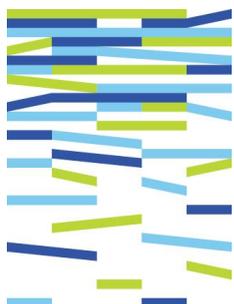




Communiqué de presse
Béthune, le 26 juin 2019



Tourisme fluvial : Les chiffres 2018 confortent l'essor du secteur

Pour la deuxième année consécutive, le tourisme fluvial connaît une croissance de son activité et enregistre, en 2018, de très bons résultats avec 11,3 millions de passagers embarqués et 2,4 millions de nuitées. Deux secteurs entretiennent une forte dynamique : les croisières fluviales, qui progressent de façon spectaculaire sur le Rhin et les bateaux promenades, qui continuent de rencontrer un fort succès en Ile-de-France.

Un tourisme fluvial au plus haut en termes de fréquentation



Dans un contexte général de bons résultats pour l'activité touristique au niveau national en 2018, Voies navigables de France souligne que le tourisme fluvial enregistre une fréquentation encore en croissance, avec 11,3 millions de passagers (+2% par rapport à 2017) et 2,4 millions de nuitées (+8% par rapport à 2017). Cette progression profite largement du retour de la clientèle étrangère, qui représente 57% de la fréquentation toutes filières confondues et jusqu'à 84% pour la filière des paquebots de croisière. **Ces bons résultats confortent l'essor du secteur après les difficultés rencontrées en 2016** (crues, attentats).

Pour rappel, le secteur est composé de 4 filières principales :

- **Les croisières fluviales**, produits « clé en main » permettant la découverte d'un territoire et de spécialités (culturelles, gastronomiques, historiques) à bord d'un paquebot fluvial (de 50 à 130 personnes) ou une péniche hôtel (jusqu'à 50 personnes).
- **Les bateaux-promenade**, qui proposent des croisières de quelques heures, pour découvrir un territoire à partir du fleuve, principalement les grandes villes.
- La **location de bateaux habitables** : un bateau de location habitable (ou coche de plaisance) est un bateau de moins de 15 m équipé de couchages, que l'on peut louer sans permis fluvial.
- La **plaisance privée** : bateau de plaisance appartenant à des particuliers.

10,6 millions de passagers ont emprunté des bateaux promenade en 2018 (contre 10,5 en 2017). **Après une année 2017 exceptionnelle (+20,5%), la dynamique se poursuit en Ile de France. Cette région enregistre une progression de +2,7% en nombre de passagers transportés et représente désormais 71% de l'activité de cette filière.** Pour autant, le nombre de passagers transportés progresse légèrement au niveau

national (+1,6% en 2018) avec une flotte qui atteint 367 bateaux. La proportion de passagers étrangers augmente très fortement en province (+31,2%), générant une hausse de +7,5% au niveau national.

Les croisières fluviales progressent également, avec 463 000 personnes embarquées, bateaux de croisière et péniches-hôtels confondus (contre 426 640 en 2017). La filière des péniches-hôtels a connu en 2018 une année historique, avec 25 000 passagers et un élargissement de l'offre, portée à 97 bateaux (6 unités supplémentaires, dont 4 en Centre et Bourgogne).

En termes de croisières, l'axe du Rhin entretient un dynamisme exceptionnel, celui-ci ayant accueilli à lui seul 48% des passagers ayant profité d'une croisière fluviale (soit 221 900 personnes). 133 bateaux de croisière ont ainsi fait escale à Strasbourg en 2018, soit une progression de +33% en un an et presque une multiplication par 2 depuis 2015 (72 bateaux alors). 216 000 passagers ont voyagé en 2018 sur les 5 autres bassins de navigation intérieur français, à savoir la Seine, l'axe Rhône-Saône, l'axe Gironde-Garonne-Dordogne, la Moselle et le Nord, soit une progression notable de +4,7% par rapport à 2017. La clientèle étrangère apparaît en forte hausse sur l'ensemble des bassins (+15,2%), tout comme la proportion de passagers français.

Un réseau à « vocation touristique » qui séduit toujours plus

Au-delà du réseau à grand gabarit, la dynamique de croissance en termes de fréquentation touristique concerne également le réseau à petit gabarit, couramment appelé Freycinet, qui enregistre lui aussi des résultats positifs en 2018.

La location des bateaux habitables connaît en effet une année de croissance avec 26 000 contrats vendus (contre 25 500 en 2017), malgré la fermeture du canal du Midi à la mi-octobre 2018 suite aux dramatiques inondations dans l'Aude. Cette filière a bénéficié d'une augmentation significative des contrats vendus à la clientèle française qui a représenté 34% de la clientèle totale (contre 26% en 2017), compensant ainsi le tassement de la clientèle étrangère (-6%). L'offre s'est élargie avec 1 480 unités (+0,7%), tout en se concentrant sur un plus petit nombre de bases de location. L'Occitanie reste la région la plus attractive avec plus de 10 000 contrats vendus.

La **plaisance** affiche une légère baisse de fréquentation (-1,2%), observée principalement aux mois de mai et juin, comme le traduit l'évolution des passages aux écluses et des ventes de vignettes.

Au global, **sur les 630 millions d'euros de retombées économiques générés par le tourisme fluvial pour les territoires chaque année, on estime à 180 millions d'euros celles issues du réseau Freycinet.**

Un engagement constant de VNF pour promouvoir le tourisme fluvial

Le développement du tourisme fluvial et des activités nautiques constitue l'une des missions de VNF. Le potentiel de croissance est encore conséquent pour les fleuves intérieurs en France et de nombreuses destinations touristiques restent sous exploitées (comme par exemple le canal latéral de la Garonne, la Saône en amont de Lyon, le canal du Rhône...). **Il ne s'agit pas de focaliser l'attention sur le tourisme de masse mais de développer le tourisme dans l'ensemble des régions qui en ont le potentiel et d'y favoriser l'offre de loisirs, pour améliorer la qualité de vie des résidents et attirer les touristes tout au long de l'année.** Ces projets touristiques sont conçus et développés en partenariat avec les acteurs locaux du secteur (collectivités, opérateurs) et Voies navigables de France se tient à leur disposition pour étudier les projets.

Le tourisme fluvial s'intègre dans la dimension plus large du tourisme fluvestre, qui englobe les différentes activités sur la voie d'eau (plaisance, kayak) mais également le long des fleuves, rivières et canaux, telles que la randonnée à vélo, pédestre, équestre...L'enjeu principal pour Voies navigable de France consiste à développer des synergies entre ces différentes pratiques touristiques complémentaires. A noter en particulier le développement de l'offre : 91% du réseau confié à Voies navigables de France est situé à moins de 5 kilomètres d'une véloroute existante ou à venir.

Parmi les dernières réalisations soutenues par VNF, **une nouvelle offre de croisière fluviale écotouristique en bateau habitable à propulsion électrique (sans permis),** a été lancée par les sociétés Nicols (saison 2018)

et Les Canalous (saison 2019). Ces bateaux se rechargent en 2h et disposent d'une autonomie de 6 à 8h de navigation. **Cette nouvelle offre est disponible sur les canaux de la Marne au Rhin et de la Sarre, itinéraires équipés par VNF de bornes de recharge électrique.**

A noter également, Voies navigables de France s'associe à l'association Teragir afin de promouvoir le label « Pavillon bleu » dans les ports de plaisance, incitation à s'engager dans une démarche environnementale de la gestion de leur infrastructure fluviale.

A ce jour, sur les 70 ports existants, 21 sont labélisés. L'objectif est d'atteindre 40 ports labélisés sur les 3 à 4 prochaines années.

Autre initiative intéressante, la nouvelle édition 2019/2020 du **Guide du Petit Futé « La France au fil de l'eau »**, publiée en mars dernier, en partenariat avec Voies navigables de France, offre tous les renseignements pratiques relatifs à la navigation de plaisance en France.

Cette parution est une illustration concrète de la stratégie de VNF en matière de promotion du tourisme fluvial à destination de la clientèle francophone : en intégrant des informations relatives aux restaurants, aux produits locaux, aux sites remarquables etc... le guide cherche à étendre et renouveler la clientèle du tourisme fluvial, notamment aux cyclistes itinérants qui souhaitent voyager en France en suivant les cours d'eau. Ce guide est disponible sur la boutique en ligne du Petit Futé : boutique.petitfute.com

A l'occasion de la sortie de ces nouveaux chiffres, Thierry Guimbaud, Directeur général de Voies navigables de France déclare : « *L'année 2018 est marquée par une nouvelle progression du tourisme fluvial. Nous avons là l'illustration que ce tourisme répond à une demande sociétale forte. Cette pratique s'inscrit en effet dans la tendance du slow tourisme, qui prend son temps et allie découverte des patrimoines naturel et culturel mais aussi pratiques sportives ou plaisirs épicuriens (gastronomie, œnologie...)* ».



À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Fort de 4 300 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux,...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

www.vnf.fr  **VNF - Voies navigables de France**  **VNF_officiel**

Contacts presse

Voies navigables de France

Claire Dupont
06 82 68 36 58
claire.dupont@vnf.fr

Agence Manifeste

Olivier Astorg
01 55 34.99 86 / 06 60 72 46 91
olivier.astorg@manifeste.fr